

## APPEL A CANDIDATURE POSTE DE CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL AU NUMERIQUE

### Profil du poste

Le conseiller pédagogique départemental au numérique est un enseignant du 1<sup>er</sup> degré, exerçant ses missions de conseiller technique sous la responsabilité de M. l'Inspecteur d'Académie et placé sous l'autorité de l'inspectrice de l'Education nationale, Conseillère numérique 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés, dont il est un collaborateur direct et auquel il rend compte régulièrement du travail conduit. Il lui apporte son expertise, la conseille et l'aide à la prise de décision.

Le CPD numérique coordonne le pôle départemental au numérique 1er degré et ses compétences sont mises au service du pilotage de la mission départementale en faveur du développement des usages numériques du département du Puy de Dôme.

Il peut être amené à représenter l'IEN numérique dans différentes situations professionnelles : groupes de pilotage, de travail, opérations de communication, actions éducatives, etc. Son secteur d'intervention s'étend sur le département du Puy de Dôme.

Ce poste est à temps complet et est à pourvoir à la rentrée scolaire de septembre 2018.

### Missions

Le CPD numérique a principalement une mission d'ordre pédagogique mais sa contribution peut aussi être requise dans le cadre de toute action liée aux programmes de travail de la circonscription, du département, de l'académie. A la fin de chaque année scolaire, son bilan d'activité est soumis à l'IEN numérique puis transmis au Directeur académique.

#### Déclinaison départementale des politiques nationale et académique

- Apporter aides et conseils à l'inspectrice de l'éducation nationale en charge du dossier numérique pour mettre en œuvre les actions nationales, académiques et départementales
- Apporter aides et conseils aux IEN du département, notamment dans l'accompagnement des plans d'équipements des collectivités
- Mettre en œuvre le Développement des Espaces Numériques de Travail (ENT) 1er degré
- Participer à la mise à disposition et l'usage des ressources numériques,
- Contribuer à la stratégie nationale pour « faire entrer l'école dans l'ère du numérique » et s'employer à mettre en œuvre des stratégies innovantes d'accompagnement et de suivi de la scolarité des élèves.
- Accompagner les projets TICE des écoles,
- Aider les responsables de sites pédagogiques de circonscriptions, d'écoles.
- Contribuer au suivi des évaluations nationales

#### Conseils envers les partenaires

- Élaborer une enquête annuelle sur l'état des lieux des ressources installées et des usages qui en sont faits (ETIC)
- Assurer une liaison régulière avec les partenaires que sont le Conseil départemental du Puy de Dôme et le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques CANOPE
- Répondre aux demandes d'information sur le numérique des responsables des collectivités territoriales.

## **Formation**

- Encourager et valoriser des usages pédagogiques au quotidien
- Encourager et valoriser les usages citoyens (respect de la réglementation, chartes d'usage, éducation aux médias et à l'information...)
- Former les enseignants et les cadres aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE).
- Repérer des pratiques à valoriser et suivre des expérimentations

## **Conception**

- Gérer des plateformes numériques (Magistère, ENT, sites ...)
- Concevoir, animer, évaluer des dispositifs de formation (animations pédagogiques, formations départementales, parcours M@gistere, etc.) avec les conseillers pédagogiques, les PEMF, les Enseignants Référents aux usages du Numérique...
- Élaborer et mutualiser des documents et ressources (scénarios pédagogiques, site départemental, etc.)

## **Information**

- Assurer la veille et la diffusion des informations concernant les ressources et les usages du numérique à l'école
- Accompagner les directeurs et les IEN dans les enquêtes TICE

## **Compétences et qualifications requises**

Des connaissances didactiques et pédagogiques ainsi qu'une certaine expertise technique sont indispensables à l'exercice de la fonction. Des qualités d'animation d'une équipe sont attendues. Les capacités de communication et la rigueur professionnelle sont nécessaires en particulier dans le cadre des relations partenariales. Il est nécessaire de posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adultes. Des qualités d'écoute, de discrétion, de confidentialité et de loyauté sont attendues.

### **Être titulaire du CAFIPEMF option enseignement et numérique est obligatoire pour obtenir le poste à titre définitif.**

Les autres candidatures seront néanmoins étudiées. La détention du C2i2e sans être obligatoire sera appréciée.

## **Conditions particulières d'exercice**

Le conseiller pédagogique départemental au numérique est en relation avec :

- L'IEN Conseillère numérique 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés auprès du DASEN du Puy de Dôme et les autres IEN du département
- La délégation académique au numérique
- Les Enseignants Référents aux Usages du Numérique : ERUN
- Les gestionnaires académiques des plateformes (M@gistere, Prim TICE...)
- Les formateurs du 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés
- Les collectivités territoriales

La charge de travail du CPD numérique dépasse le simple cadre des horaires scolaires. Il est appelé à participer à des réunions de travail ou des actions en lien avec ses missions en dehors de ces heures.

Le poste est implanté à la DSDEN du Puy-de-Dôme, Cité Administrative, rue Pélissier, Clermont-Ferrand.

## **Modalités de recrutement**

Les candidats seront reçus individuellement pour un entretien par une commission.

## **Procédure à suivre**

Les candidats intéressés sont priés de prendre contact avec Mme Sylvia CROZEMARIE, Inspecteur de la circonscription d'Issoire chargée de la mission départementale Numérique : 04-73-89-70-55, [ien-issoire@ac-clermont.fr](mailto:ien-issoire@ac-clermont.fr)

Les candidatures doivent être adressées à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, DDRH, au plus tard le jeudi 15 Mars 2018 à 12h00 par courrier électronique à l'adresse : [ddrh-ia63@ac-clermont.fr](mailto:ddrh-ia63@ac-clermont.fr)

Une copie sera adressée à l'IEN chargé de la mission départementale numérique : [ien-issoire@ac-clermont.fr](mailto:ien-issoire@ac-clermont.fr)

Contact DSDEN: Adrien GONDY 04-73-60-99-84

## **Conditions de nomination**

L'avis de la CAPD sera recueilli. Le candidat retenu sera affecté au 1<sup>er</sup> Septembre 2018 à titre provisoire ou en affectation provisoire à l'année (AFA). Dans le cas d'une affectation en AFA, l'intéressé(e) restera titulaire de son poste.

La nomination à titre définitif pourra être effective au 1<sup>er</sup> Septembre 2019 sous réserve que le candidat soit titulaire du CAFIPEMF option enseignement et numérique et après avis de Monsieur le Directeur Académique.